

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°8 du 4 juin 2019



**Pluies du 28 mai au 3 juin :**  
A l'exception des averses du 28 mai qui ont concerné tous les vignobles sauf ceux de Côte d'Or et du Chablisien et qui ont apporté quelques millimètres (1 à 8mm), les cumuls sont négligeables. Les pluies de la nuit dernière ont apporté des cumuls faibles et très localisés : 0 à 2 mm en 21.

**Prévisions :** Un temps ensoleillé devrait se maintenir jusqu'en fin de semaine avec des épisodes orageux possibles dans l'Yonne et le Jura. Les températures devraient revenir à des valeurs de saison dès jeudi. A partir de dimanche, les prévisions sont incertaines.

### STADES VEGETATIFS

Les conditions estivales de ces derniers jours ont entraîné une explosion de la végétation. En une semaine, on note l'apparition de 2 à 3 nouvelles feuilles, soit des stades qui vont de 7 à 14 feuilles étalées. Les premières fleurs sont régulièrement notées en situations précoces. En parcelles bien exposées, le stade début floraison est même atteint.

### MILDIU

#### - Situation au vignoble

Les observations de cette semaine ont concerné 225 parcelles.

Même si quelques nouvelles taches ont été découvertes depuis la semaine dernière, les symptômes de mildiou restent à ce jour relativement rares et la situation demeure très saine. Par département, les évolutions notées sont les suivantes :

- **Saône et Loire** : aucune nouvelle tache observée depuis la semaine dernière.
- **Côte d'Or** : 1 tache fructifiée trouvée hors réseau à Meursault (TNT).
- **Jura** : une tache non sporulée découverte dans une parcelle à Le Vernois ainsi que 2 parcelles touchées hors réseau, à Le Vernois et Arbois (dont 1 tache récente sur Arbois).
- **Yonne** : 3 parcelles concernées (2 dans le Chablisien dans des secteurs sensibles et 1 dans le Vézélien). Dans ces situations, au maximum 1 à 3 taches par parcelle.
- **Nièvre** : quelques taches sporulées observées (2 parcelles du réseau sur 10 et 2 hors réseau) en TNT et secteurs sensibles. L'intensité est faible : une tache par parcelle.

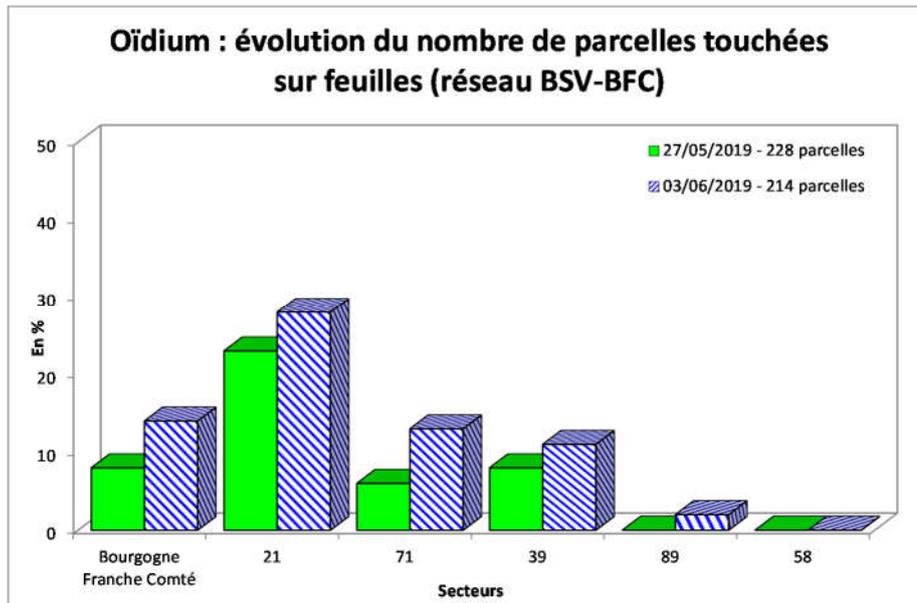
#### - Etat des contaminations

. Les contaminations jusqu'au 18 mai se sont toutes exprimées, celles des 27-28 mai sont en cours d'extériorisation.

**Analyse de risque :** le risque mildiou n'évolue pas. Alors que la floraison commence à s'enclencher, les symptômes restent rares et les conditions climatiques actuelles sont peu favorables au champignon. Il faudrait que plusieurs pluies consécutives se produisent pour que le risque évolue significativement.

### OÏDIUM

214 observations ont été réalisées sur le réseau BSV. Sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, la présence de l'oïdium est détectée dans 14% des parcelles avec des différences significatives entre départements.



Dans tous les vignobles, on constate une progression du nombre de parcelles touchées ainsi qu'une évolution dans certaines parcelles déjà atteintes. Pour la Nièvre, l'oïdium est détecté uniquement hors réseau BSV.

Le département de la Côte d'Or demeure le plus concerné avec des symptômes relevés tant sur Pinot noir que sur Chardonnay. Les niveaux d'attaque les plus importants sont constatés dans des parcelles à historique où la maladie est déjà présente depuis plusieurs semaines.

Les conditions climatiques du moment sont favorables à ce champignon.

**A l'exception des situations les plus tardives, les inflorescences entrent dans leur période de forte sensibilité.**

### BLACK-ROT

2 taches de black-rot ont été observées sur 1 parcelle hors réseau BSV à Jambles (**source BVS**).

**La période de grande sensibilité des grappes au black-rot qui débute à partir du stade floraison-nouaison sera bientôt atteinte en secteurs précoces.**

### VERS DE GRAPPE

Le vol de première génération est terminé à l'exception de l'Yonne où des eudémis sont encore capturées. Sur les 66 comptages réalisés plutôt dans les parcelles précoces, des glomérules n'ont été observés que dans 2 parcelles de l'Yonne (au plus 2 toiles pour 100 grappes !).

Les comptages peuvent être effectués dès maintenant sauf en secteurs tardifs.

**Rappel de la méthode de comptage** : 100 inflorescences observées sur 20 cep (5 grappes appartenant si possible au même cep) choisis au hasard le long du parcours d'observation. Dénombrement des glomérules pour 100 inflorescences.

**Seuil indicatif de risque** : 50-60 glomérules pour 100 grappes. **Exceptionnellement, en cas de très faible charge, le seuil peut être réduit à 30 glomérules pour 100 grappes**



## FLAVESCENCE DOREE ET CICADELLES

- En pépinières, conformément au message réglementaire édité par le SRAI la semaine dernière (voir lien ci-dessous), la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée a déjà dû débuter. Elle sera maintenue pendant toute la période de présence du vecteur. Le renouvellement des traitements doit être raisonné en fonction de la rémanence du produit utilisé.

[http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/1\\_Texte-reglementaire-declenchement-pepinieres-viticoles-2019\\_cle8199a7.pdf](http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/1_Texte-reglementaire-declenchement-pepinieres-viticoles-2019_cle8199a7.pdf)

- Dans les secteurs concernés par la lutte obligatoire, pas de message du SRAI au moment de l'envoi.

### *Prochain BSV : mercredi 12 juin*

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière de : Établissement public du ministère de l'Environnement

